



**COMMUNE DE BRENNILIS**  
**Conseil municipal du 7 juillet 2012**  
**PRINCIPALES DÉCISIONS**

**1. Constatation du quorum**

Étaient présents: Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Sylvie Birhart, Jérôme Cochenec, Anita Daniel, Jean Faillard, Carole le Boulanger, Alexis Manac'h.

Absente, excusée: Berc'hed Troadec, procuration à Carole le Boulanger

Absents à partir du point 10 (« Voirie, travaux en cours et envisagés ») : Sylvie Birhart, procuration à Françoise Borgne; Jérôme Cochenec, procuration à Marcel Gérardin.

**2. Approbation de l'ordre du jour et désignation du secrétaire de séance**

L'ordre du jour a été approuvé avec l'ajout du point suivant: « Location du matériel de sonorisation municipal »

Françoise Borgne a été désignée comme Secrétaire de séance

**3. Compte rendu du conseil du 12 mai 2012**

Les conseillers présents signent le registre des délibérations

**4. Subventions 2012 aux associations**

La Commission de Fonctionnement qui s'est réunie le 29 mai 2012 a retenu une liste de propositions concernant les subventions 2012 aux Associations communiquée le même jour à tous les membres du Conseil municipal. Sur cette base, le Conseil a arrêté une première liste de subventions aux Associations pour 2012 selon ce qui est annexé au présent compte rendu, étant entendu que de nouvelles subventions pourront être accordées en cours d'année, dans la limite des crédits disponibles à cet effet.

**5. Location du matériel de sonorisation municipal**

Dans le cadre des demandes de location de la salle polyvalente, la commune est sollicitée assez fréquemment pour mettre à disposition le matériel de sonorisation. Ceci n'est pas prévu dans le règlement de location de la salle polyvalente, et les réponses sont donc en principe négative. Il y a eu cependant quelques exceptions dans le cadre par exemple de manifestations familiales ou organisées par des associations communales. Soucieux d'assurer une certaine homogénéité d'approche en la matière, et de préserver le matériel de la municipalité de risques de dégradation ou de vol, le Conseil, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le Règlement ci-annexé, pour une période d'essai de trois mois à l'issue desquels il reverra l'expérience en matière de location du matériel de sonorisation.

**6. Exécution des budgets**

Le Conseil a pris connaissance des états annexés d'exécution des budgets communaux au 30 juin 2012 (50% de l'exercice). Ces états montrent, en rythme annuel, un taux d'exécution satisfaisant en dépenses de fonctionnement communal (47%). Par contre, en recettes, il n'y a pratiquement pas eu de changement depuis le dernier état soumis au Conseil en matière fiscale et assimilée. Pour les recettes afférentes aux autres budgets, un gros dossier subventions église a été déposé mais pas encore traité par les services compétents pour la seconde phase des travaux (tranche conditionnelle). Le versement prochain de subventions correspondant à la première tranche de travaux a été annoncé par le Conseil général et le Conseil régional. Dans la discussion qui s'est développée lors de l'examen de ce point, le Conseil a exprimé sa préoccupation face au décalage croissant entre les dépenses liées notamment au chantier de l'église, et l'encaissement des subventions. Il a demandé au Maire et à l'adjoint en charge des finances de faire preuve d'une vigilance particulière en la matière, de s'assurer que les dossiers de subvention étaient en ordre, et que les montants attendus seraient bien versés. Le Conseil a

par ailleurs demandé et obtenu des précisions sur certaines rubriques budgétaires montrant un état de mise en œuvre au delà des montants prévus. Il a constaté qu'il s'agissait le plus souvent d'imputations pour la mise en place du cabinet médical à des rubriques différentes de celles envisagées lors de ses décisions d'août 2011 d'ajustement budgétaire. Le Conseil a par ailleurs demandé à ce que ses membres reçoivent dès avant la tenue de la plus prochaine séance un état récapitulatif des dépenses engagées pour l'installation du cabinet médical et l'accueil du médecin, ainsi que des subventions reçues et attendues pour le chantier de l'église.

#### **7. Bilan provisoire, chantier de l'église**

Les travaux sur le chantier de l'église dans le cadre contractuel avec la DRAC touchent à leur fin. Conformément à la délibération adoptée lors du Conseil municipal du 12 mai 2012, un état des dépenses a été demandé au Vérificateur des comptes, qui a été transmis à la municipalité le 6 juillet par l'Architecte du Patrimoine. Ce bilan général, reproduit en annexe, laisse apparaître après inclusion de toutes les dépenses figurant au bilan des entreprises une économie de 23.960 € 88 HT par rapport aux marchés y inclus les avenants. Le Conseil décide donc à l'unanimité, après en avoir délibéré, de lever les réserves accompagnant son approbation de l'avenant n.2 – travaux de polychromie, lot n.5 – tel qu'il résulte du rapport de présentation ci-joint, pour un montant de 21.177 € 12 HT (25.327 € 83 TTC).

Le Conseil était par ailleurs saisi du devis soumis par les établissements Jézéquel de Châteauneuf du Faou pour l'éclairage de l'église comprenant, outre des équipements de base (sacristie, blocs secours, coffret, divers) pour un montant HT de 6.121 €, trois approches identifiées A, B et C pour l'éclairage de l'église proprement dite, à savoir (option A) éclairage indirect voûte (10.670€55 HT), (option B) éclairage orientable vers le bas ou les murs (6533 € HT), (option C) éclairage par suspension (4875€20 HT). Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver le devis présenté pour les rubriques sacristie, blocs secours, coffret, divers et de retenir pour l'éclairage de l'église l'option dite B à l'exclusion des options A et C (éclairage orientable).

En ce qui concerne la protection contre la foudre, le Conseil prend note du rapport et des préconisations de la SARL ART-CAMP. Il constate que l'absence de données chiffrées ne lui permet pas de prendre position sur les travaux à entreprendre, mais demande au maire et au premier adjoint d'obtenir davantage de précisions auprès des entreprises concernées.

Enfin, pour ce qui a trait au chauffage, le Conseil est a priori d'avis de limiter les installations au nécessaire, selon les recommandations recueillies par le premier adjoint auprès du curé de Huelgoat.

Un Conseiller rappelle en outre que des mobiliers et autres objets envoyés en restauration avant le début des travaux sur le bâtiment sont toujours entreposés chez les artisans en charge de cet aspect du chantier – dont les factures ont été acquittées en leur temps. Le Conseil demande donc au maire et au premier adjoint de s'assurer de la présence de ces objets – y inclus certains vitraux – là où ils sont censés se trouver, et de prendre en temps utile les dispositions requises pour leur rapatriement.

#### **8. Cabinet médical – évolution**

Le Conseil prend note avec satisfaction de la proposition du Dr Muniz de commencer en août 2012 le remboursement des sommes avancées par la municipalité aux termes de la convention liant les deux parties (montant total remboursable 3272 € 93). Cela signifie en effet que le cabinet fonctionne de manière à atteindre le seuil de rentabilité conventionnel établi entre la Commune et le Dr Muniz. Le Conseil prend note que le fait d'atteindre ce seuil se traduira également par la prise en charge avec la même date d'effet par le Dr Muniz du loyer correspondant au logement de sa famille soit par mois 441 € 88 plus 27 € 43 pour le garage.

L'installation, au 15 mai 2012, du Dr Selhane en association avec le Dr Muniz s'est effectuée dans des conditions relativement satisfaisantes malgré le caractère désormais exigu des locaux. Les médecins ont donc demandé à la municipalité d'envisager, dans la mesure où leur association semble solide, des travaux leur permettant d'exercer dans des conditions satisfaisantes. Le Dr Muniz a soumis un plan provisoire d'aménagements souhaitables, sur lequel travaille le troisième adjoint avant l'obtention d'un devis pour travaux éventuels. Ces travaux devant affecter le loyer du cabinet médical comme précisé par le Conseil municipal lors de sa délibération du 12 mai 2012, le Dr Muniz souhaite cependant avoir connaissance du futur loyer avant début des travaux. Le Conseil prend note de ces informations et attend d'être saisi

des développements qui surviendront dans ce domaine.

#### **9. *Maison pour Tous / Médiathèque – évolution***

Les membres du Conseil avaient été informés des résultats deux réunions de la Commission du Patrimoine tenues les 21 et 28 juin 2012 avec respectivement la SAFI pour préciser les modalités du plan de financement et avec les partenaires potentiels du projet (DRAC, Bibliothèques du Finistère, Cabinet Tommy-Martin) pour revoir les propositions ayant donné lieu à l'élaboration d'une première version de la demande de permis de construire au regard des attentes et exigences des partenaires pressentis de la municipalité. Le Cabinet Tommy-Martin reverra certains détails du projet – tenant notamment à assurer une meilleure cohérence de la partie médiathèque dont les différentes fonctions pourront avantageusement être décloisonnées et soumettra une nouvelle version à la rentrée de septembre. La DRAC et les Bibliothèques du Finistère au nom du Conseil général ont exprimé leur plein soutien au projet dont ils ont apprécié la qualité, la pertinence et l'ambition. Ils ont souhaité que ce projet s'inscrive pour son fonctionnement dans un cadre supra-communal, ce qui facilitera l'octroi de subventions à un niveau élevé. Référence a été faite à cet égard au contrat de territoire, dans le cadre duquel une demande avait d'ailleurs déjà été formulée. La municipalité soumettra une note à la Communauté de communes, pour demander à ce que le projet de Brennilis soit intégré parmi les réalisations de portée communautaire comme source documentaire et base informatique sans nécessairement que cela implique une participation de la Communauté de communes au financement – l'idée essentielle étant de fournir un point d'appui à des activités communautaires dans le domaine culturel (y compris mise à disposition d'un bureau) et de permettre la concertation voire la coordination en matière d'activités liées à la lecture publique conduites dans les communes environnantes. Le Conseil prend note de ces développements.

#### **10. *Voirie: Travaux en cours et envisagés***

Le 3ème adjoint rend compte au Conseil municipal des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme 2012 de la municipalité. Ce dernier inclut notamment la 2ème tranche, récemment complétée, de la réfection de la VC2. D'autres aspects incluent un chemin à Kerrolland, la réfection d'un tronçon de la Ligne (au sud de Kerflaconnier), le parking poids lourds au Bourg, le tracé du chemin communautaire. Le Conseil prend note que les obstacles à l'utilisation du chemin communautaire au nord de Kermorvan semblent en voie d'être résolus par l'accord des exploitants à la solution proposée par la municipalité d'implanter des portillons en amont et en aval du passage prévu pour la traversée du chemin par les bovins au pacage. Les dépenses correspondantes pourront être soumises à la CCYE dans le cadre du programme Chemins ruraux de cette dernière. Le Conseil note également que, pour un autre secteur du chemin communautaire, des obstacles à la libre circulation demeurent aux alentours de Keranou mais que la municipalité entend poursuivre son action pour en assurer la disparition.

A la demande d'un Conseiller, il est précisé que la municipalité est intervenue par mise en demeure auprès des exploitants forestiers pour les dégâts occasionnés aux chemins dans le cadre des coupes en cours. Différentes options sont envisagées, y compris l'imposition d'une contribution spéciale et la réglementation de la circulation d'engins (interdiction) sur les chemins fragiles. Le Conseil note l'intention du Groupement forestier de prendre à l'avenir des dispositions permettant de limiter les dégâts aux chemins ruraux – création d'une plate-forme sur ses propres terrains et renforcement d'un chemin rural de dégagement – mais estime que cela n'exonère pas le Groupement d'une action en responsabilité pour les dégâts déjà occasionnés.

Le Conseil entend par ailleurs un compte-rendu de Jean Faillard qui, avec le maire, a participé à la réunion en sous-préfecture de la Commission Carrières (installations classées) suite à la cession de la carrière SORODEC à la société Marc (établissement Dilasser). Les représentants de la municipalité à cette commission ont notamment fait préciser que toutes les dispositions réglementaires actuelles continueraient de s'appliquer, y compris pour les nuisances sonores, et que des travaux autres, par exemple de concassage, ne pourraient être entrepris sur site dans le cadre de l'autorisation en vigueur.

#### **11. *Patrimoine – Mission Léonore Virion***

Dans le cadre d'une mission de deux mois s'achevant le 3 août 2012, Mme Léonore Virion, étudiante spécialisée en Animation et Valorisation des Patrimoines Architecturaux et Artistiques

procède à une analyse de ce qu'il conviendrait de faire pour mettre en valeur, rendre accessibles, voire réparer si besoin est les éléments de patrimoine inscrits au PLU plus le site de l'allée couverte et autres zones archéologiques répertoriées du territoire communal. Dans le cadre de ses premières investigations, Mme Virion a également identifié des bâtiments anciens – XVIIIème siècle – quasi abandonnés mais dignes d'intérêt. Elle présentera les premiers résultats de ses travaux le 9 juillet 2012 en Mairie, à l'intention des membres du Conseil municipal, des personnes de la commune l'ayant aidée sur le terrain et des partenaires institutionnels de Brennilis également compétents dans ce domaine. Le Conseil prend note de ces informations.

#### **12. Eau et Assainissement – derniers développements**

**Eau potable** - Le Conseil a pris note du fait qu'aucune décision n'étant encore issue du Conseil communautaire concernant l'éventualité d'une adhésion à l'EPAGA de la CCYE et de ses communes membres. Il confirme l'importance de ce dossier et son intention de le suivre de très près.

**Réseau d'eau** – Le troisième adjoint informe le Conseil que les soumissions pour la réfection du secteur de canalisation vers Kerhornou sont attendus pour le 10 septembre 2012. L'ouverture des plis se fera peu après, avec l'aide de M. Hardy (société AEH).

**Assainissement non collectif** – Peu avant l'ouverture du Conseil des résidents de la cité Hent Coz ont remis au maire une lettre dont lecture est faite en séance. Il est dit dans cette correspondance de M. Paul Fitament revêtue de 10 autres signatures que « *les habitants de la cité du Hent Coz et ceux de la rue du même nom avaient par la signature d'une pétition demandé à l'ancienne équipe municipale de bien vouloir envisager le raccordement au réseau collectif. Il y a quelques semaines Monsieur le Maire ayant accepté de me recevoir j'ai réitéré cette demande. Sans réponse à ce jour je me permets de vous demander si le projet de faisabilité a été proposé et étudié par l'ensemble des membres du Conseil municipal. Dans l'attente (...)* ». Les signataires fournissent avec leur lettre copie d'une correspondance du 7 septembre 1992 du maire de Brennilis de l'époque faisant état du projet de mise en place d'un réseau d'assainissement collectif et demandant au destinataire (résident de la cité Hent Coz) son accord de principe pour un éventuel raccordement, ainsi qu'une délibération du 6 septembre 1993 du Conseil municipal de Brennilis acceptant le don de la voirie principale de la cité offert par les copropriétaires de Hent Coz. Le maire rappelle au Conseil que la question de la mise en conformité de l'assainissement non collectif des résidents de la cité Hent Coz a été posée dès 2009 en Commission Eau-Assainissement. Un Conseiller précise que des solutions envisageables avaient notamment buté sur le caractère privé de la voirie de la cité, et demande à ce que soit vérifiée la suite éventuelle donnée à la délibération du Conseil municipal en date du 6 septembre 1993. Le 3ème adjoint informe le Conseil que, récemment, M. Hardy (société AEH) avait, à la demande de la municipalité, procédé à un examen sommaire de la situation et conclu qu'il serait techniquement envisageable de prévoir un raccordement à l'assainissement collectif par le secteur de Ker Elez. Après avoir débattu des différentes options, le Conseil décide d'approfondir la question, et de l'examiner dans le cadre d'une Commission Eau-Assainissement à tenir aux alentours du 15 septembre à l'occasion de l'ouverture des plis pour l'appel d'offres en cours Rénovation réseau<sup>1</sup>. M. Hardy serait alors formellement sollicité pour formuler une proposition technique plus détaillée avec un chiffrage approximatif permettant de mieux apprécier la portée des actions éventuelles – étant entendu que cette intervention de raccordement envisagée en zone urbaine au réseau collectif existant ne saurait créer de précédent pour d'autres situations de mise en conformité assainissement non collectif survenant dans les hameaux de Brennilis.

#### **13. Aide à domicile – état des lieux**

La présidente de l'ADMR de Huelgoat, conseillère municipale, rend compte au Conseil des derniers développements et des contacts établis avec le Conseil général pour y faire valoir la solution locale préconisée conjointement par les associations de Huelgoat et de Scrignac pour continuer d'offrir un service de qualité aux bénéficiaires, dans des conditions financières acceptables et avec toute la sécurité technique nécessaire, sans pâtir des contraintes

---

<sup>1</sup> D'un point de vue pratique, il conviendra de convoquer en fait deux commissions, la Commission d'Appel d'offres pour l'ouverture des plis, et la Commission Voirie Assainissement pour la question du raccordement collectif.

inhérentes à l'appartenance à des Groupements dont la validité juridique, le bien fondé économique et social ou la pertinence pratique sont loin d'être avérés. Le Conseil prend note avec satisfaction de ce que cette démarche, soutenue par une motion signée des neuf Maires concernés (Berrien, Bolazec, Botmeur, Brennilis, Huelgoat, la Feuillée, Locmaria-Berrien, Plouyé, Scrignac), a été apparemment bien accueillie par les représentants du Conseil général.

#### **14. Préparation du Pardon 2012**

La 2ème adjointe fait part aux membres du Conseil de l'état d'avancement du programme pour les fêtes du Pardon communal qui se tiendront les 21 et 22 juillet 2012. Une réunion du Comité consultatif Vie Associative est prévue pour le vendredi 13 juillet pour finaliser certains détails d'organisation.

#### **15. Questions diverses**

**Camping** – Le Maire informe le Conseil que le camping municipal le Droséra faisait désormais l'objet d'une recommandation du guide Lonely Planet (édition Bretagne Nord) et avait reçu un autocollant attestant de cette distinction – qui n'a été ni sollicitée, ni a fortiori achetée. Le Conseil prend note avec appréciation de cette distinction.

**Toponymie** – Le Maire soumet au Conseil la proposition d'établir une Commission municipale chargée d'apprécier l'intérêt, la portée – inclusion ou pas des hameaux -, la faisabilité et le modus operandi – y compris les modalités d'association de la population - d'une éventuelle opération de dénomination de la voirie communale. Le Conseil prend note de cette proposition et demande au maire d'établir la Commission, ouverte aux membres intéressés du Conseil.

*JV Gruat, 7 juillet 2012*

**COMMUNE DE BRENNILIS - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, ANNEE 2012  
(PROPOSITION SOUMISE AU CONSEIL MUNICIPAL)**

<b>I - ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	<b>Subvention 2011 €</b>	<b>Subvention 2012 €</b>	<b>Observations</b>
Anciens combattants	350	500	Dont 150 € remboursement de frais, Pardon 2011
Club des Aînés	600	600	
ASFL	50	50	Conforme aux attentes de l'Association
APE	950	950	
Hong Yang	50	50	Activité complémentaire en cours de formulation
Société de Chasse	550	850	Dont 2X150 € au titre remboursement de frais, Pardon 2011 & 2012
Amis du Youdig	500	500	Sous réserve précisions sur dépenses 2011
Association Merlin	400	400	
<b>II - ASSOCIATIONS EXTRA-COMMUNALES</b>			
ADAPEI Quimper	50	50	
ADMR Huelgoat	670	670	
AFPalestine, Centre Bretagne		50	Première demande
AFSEP (Sclérose en plaques)	50	50	
Agriculteurs du Poher	40	45	Fonction demande de l'Association
AIDES /SIDA Quimper	50	50	
Alcool Assistance Croix d'Or Carhaix	50		Pas de demande
Arthus Ciné		150	Première demande
Association Judo club de l'Arrée, Huelgoat	50		Pas de demande
Bibliothèque sonore de Quimper		50	Pas de demande en 2011
Cavaliers des Monts d'Arrée	150	150	
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	50		Pas de demande
Le Champ des Sons et des Couleurs		35	Un enfant de Brennilis
CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) Brest	50	50	
Croix Rouge Française, Carhaix	50	50	
Donneurs de sang Carhaix	50	50	
École DIWAN, Commana	50	50	Un enfant de Brennilis
Entraide cancer en Finistère	50	50	
Entraide et Solidarité EHPAD Mt Leroux	50	50	
France Alzheimer29	50	50	
Genethon, Gouesnou		50	Première demande
Kewrenn an Arvorig		50	Première demande
AR des Laryngectomisés et Mutilés de la Voix		50	Pas de demande en 2011
MFR Pleyben	50	50	
MFR Ploudaniel	50		Pas de demande
Les Paineurs de l'Aulne	50		Pas de demande
Maison rurale Kestenber	50		Pas de demande
Présence-Ecoute, soins palliatifs Morlaix	50	50	
Prévention routière (écoles)	50		Pas de demande
Queffleuth & Belizal, CH Morlaix	50	50	
Restos du Cœur, Châteaulin	50	50	
SPA Quimper	50	50	
Tennis club de l'Arrée	50		Pas de demande
UNAIDH		50	Première demande
Vie Espoir 2000 (prévention suicide)	50		Pas de demande
Vie Libre (victimes de l'alcoolisme), Brest	0	50	Pas de demande en 2011
VMEH - Visite malades hospitalisés - Finistère	50	50	
<b>Total II</b>	<b>2110</b>	<b>2200</b>	
<b>Total I + II</b>	<b>5560</b>	<b>6100</b>	



## **COMMUNE DE BRENNILIS RÈGLEMENT DE LOCATION MATÉRIEL DE SONORISATION PORTABLE**

La Municipalité dispose d'un équipement portable de sonorisation qui peut être loué exclusivement aux particuliers communaux et aux associations aux conditions prévues ci-dessous.

### **Article 1 – Gestion**

Le suivi de la location du matériel portable de sonorisation est assuré par le Secrétariat de Mairie, sous la responsabilité du Maire. Ce suivi fait partie de la délégation de fonctions consentie à l'adjoint délégué au Fonctionnement des services.

### **Article 2 – Utilisation**

2.1. Le matériel peut être loué pour les manifestations suivantes: réunions diverses, festou-noz, festou-dez, repas et réceptions diverses, journées ou soirées familiales privées, expositions, activités associatives, activités périscolaires. Il ne peut normalement être utilisé pour des activités de plein air dans le cadre du présent règlement.

2.2. Le matériel loué est réceptionné en Mairie par le locataire. Son bon fonctionnement est constaté à cette occasion, ainsi que lors du retour du matériel, également en mairie, par utilisation de la partie basse du formulaire reproduit en annexe III. Le locataire est responsable du montage et du démontage du matériel .

### **Article 3 – Notification du règlement**

A chaque location, deux exemplaires du présent règlement seront établis, l'un sera conservé en mairie, l'autre sera remis au locataire. Le document sera signé des deux parties.

### **Article 4 – Horaire d'utilisation**

4.1. La durée de location est fixée d'un commun accord entre les deux parties et ceci suivant la nature de la manifestation prévue.

4.2. Nonobstant les dispositions du précédent alinéa du présent article, l'utilisateur doit respecter les dispositions de droit commun y compris celles relatives à l'utilisation des établissements recevant du public. La salle polyvalente, en particulier, est homologuée comme ERP de type L, quatrième catégorie (Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple, moins de 300 participants).

### **Article 5 – Respect des riverains**

Le matériel de sonorisation doit être utilisé de manière à éviter tout désagrément aux riverains, concernant en particulier les nuisances sonores.

### **Article 6 – Réservation**

6.1. Les demandes de location sont effectuées aux heures d'ouverture du secrétariat de la Mairie. Il y est satisfait dans la mesure des disponibilités, la municipalité se réservant le droit de refuser une demande en cas notamment de mauvaise expérience préalable avec le même locataire tenant au non respect d'une ou plusieurs clauses du règlement en vigueur. Tout refus de location doit être motivé.

6.2. Les services communaux y compris l'école, les associations locales, les particuliers communaux ont dans cet ordre priorité pour l'utilisation du matériel. Avant d'accepter une demande de location, la municipalité peut s'assurer que des usages prioritaires ne souhaitent pas utiliser le matériel pour la même période, sans pour autant retarder indûment sa réponse aux demandes non prioritaires.

6.3. Les mineurs ne peuvent louer le matériel. Si le matériel est loué à l'intention d'utilisateurs mineurs, la location doit intervenir au nom d'une personne majeure responsable. Tout locataire inconnu des services de la mairie devra justifier de son identité et de son domicile.

## **Article 7 – Tarif de l'utilisation**

7.1. Le tarif de location est fixé par délibération du Conseil municipal, et reproduit en annexe II au présent règlement. Le coût de la location est versé lors de la conclusion de l'accord de location.

7.2. Une caution d'un montant de 800 euros est également déposée par chèque à l'ordre du Trésor public lors de la conclusion de l'accord de location. Les dégradations éventuelles occasionnées au matériel sont facturés au nom du locataire ou de son représentant légal.

7.3. En cas de dégradation constatée, la caution ne sera restituée qu'après constat de l'état du matériel et paiement par l'utilisateur de l'intégralité des dommages. A défaut de règlement des dommages dans un délai raisonnable par l'utilisateur, la caution sera intégralement encaissée et utilisée à concurrence des montants nécessaires à réparation. Si les dégradations dépassaient le montant de la caution, la commune se réserve le droit de poursuivre l'utilisateur pour le solde restant dû.

## **Article 8 – Responsabilité**

8.1. Le locataire fournira une photocopie de son contrat d'assurance responsabilité civile au moment de la conclusion de l'accord de location. L'utilisateur du matériel en est responsable, ainsi que du bon ordre dans les locaux qu'il occupe. A cet effet, il provoque ou prend toutes mesures utiles. Il doit faire son affaire personnelle, sans aucun recours contre la commune, de toutes obligations découlant des règlements de police ou administratifs.

8.2. En particulier, la commune décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'objets ou matériels appartenant à des particuliers ou à des associations qui se trouvent dans l'enceinte de la salle ou à l'extérieur.

## **Article 9 – Désistement**

Si l'organisateur est amené à annuler la manifestation prévue, il devra prévenir au plus vite la Mairie.

## **Article 10 – Sous-location**

Il est formellement interdit au locataire de céder le matériel à une autre personne ou association ou d'y organiser une manifestation différente de celle prévue. En cas de constatation de tels faits, la Mairie prendra les mesures adéquates et le locataire ne pourra plus redemander la location du matériel.

## **Article 11 - Autorisation spéciale**

L'utilisateur fera son affaire des autorisations nécessaires à l'ouverture d'une buvette, à la programmation d'œuvres musicales, etc. Il sera directement redevable des différentes taxes, accises et redevances appelées du fait de ses activités.

## **Article 12 – Accord de location**

L'accord de location reproduit en annexe III mentionne les noms et prénoms du locataire, sa qualité éventuelle de représentant légal ou de majeur responsable, son adresse, les dates et heures de la manifestation et sa nature. L'accord inclut l'engagement signé du bénéficiaire à faire respecter le présent règlement. Est valide la signature de l'accord de location par les deux parties à l'emplacement prévu pour l'annexe III d'un exemplaire du présent règlement.

## **Article 13 – Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur dès son adoption par délibération du Conseil municipal. Il est révisé selon la même procédure.

***Version adoptée le 7 juillet 2012 par le Conseil municipal de Brennilis.***



**ANNEXE I**  
**CONTACTS EN CAS D'URGENCE**

Mairie	02 98 99 61 07
Techniciens communaux	02 98 99 67 27
	02 98 99 66 04
Adjointe Fonctionnement des services	02 98 99 65 36
Maire	02 98 99 66 73

**ANNEXE II**  
**TARIFS DE LOCATION EN EUROS**

PARTICULIERS COMMUNAUX 50 € par location \*  
ASSOCIATIONS 50 € par location \*

\* Le tarif de location s'entend pour une durée d'utilisation d'une journée maximum au titre de l'activité envisagée

**ANNEXE III**  
**ACCORD DE LOCATION / CONSTATS DE BON FONCTIONNEMENT**

Renseignements sur le locataire et nature de la manifestation prévue

NOM ..... PRÉNOM .....

Représentant légal ou majeur responsable de  
(suivent noms et prénoms utilisateurs mineurs)

.....  
Adresse .....

Association ou organisme représenté (éventuellement):

.....  
Qualité du représentant: .....

Date(s) et heures de la manifestation .....

Nature de la manifestation .....

Le bénéficiaire ci-dessus désigné s'engage à respecter et faire respecter le  
Règlement d'utilisation du Matériel de sonorisation portable de Brennilis à l'occasion de la  
manifestation sur laquelle porte la présente location.

Fait à Brennilis le .....

Pour la municipalité,

L'utilisateur  
(Faire précéder la signature de  
la mention manuscrite  
« Lu et approuvé »)

.....  
**Constats de bon fonctionnement**

Les parties prenantes constatent par la présente le bon fonctionnement du matériel et son  
intégrité physique:

– En sortie de mairie (Date: ..... Heure: ..... )

Pour la municipalité,

L'utilisateur

– En retour en mairie (Date: ..... Heure: ..... )

Pour la municipalité,

L'utilisateur

## Budget 2012 – Exécution au 30 juin 2012 (50% de l'exercice)

## COMMUNE DE BRENNILS - BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Dépenses ou Recettes	Classe	Intitulé	Situation au 31 déc.08 €	Situation au 31 déc.09 €	Situation au 31 décembre 2010	Situation au 31 décembre 2011	BP 2012	Situation au 30 juin 2012	% d'exécution	Observations
D	606	Consommables	56 307	60189	59390	57220	60900	39912	66	
		60612 Energie Electricite		15623	16382	19575	18000	12395	69	
		60621 Combustibles		3843	2373	2843	3000	4124	137	
		60622 Carburants		3743	3039	3708	4000	722	18	
		60623 Alimentation		12122	11122	10521	11000	6791	62	
		60623 Autres fournitures non stockées		273	273	432	400	234	59	
		60631 Fournitures d'entretien		3557	2951	2821	3000	1202	40	
		60632 Fournitures de petit équipement		7683	9701	6760	7000	9387	134	
		60633 Véhicules de travail		1391	1391	1400	1500	635	33	
		60634 Fournitures administratives		3595	2954	1823	2500	955	38	
		60635 Livres, disques, cassettes		607	412	385	2000	404	20	
		60637 Fournitures scolaires		6914	6389	6534	6500	1895	29	
D	611	Prestations services de tiers	1 676	3346	2129	225	2000	398	20	
D	614	Charges locales				764	3000			Remboursement CCAS – Dr Muniz
D	615	Terrains et bâti	88 570	108097	88136	88628	103500	75349	73	
		61521 Terrains		9739	123	0	2000	572	29	
		61522 Bâtements		10638	14091	8943	25000	40504	162	Travaux maison Breton
		61523 Voies et réseaux		80374	68869	69329	70000	31369	45	SIVOM
		61551 Matériel roulant		4543	1789	7876	4000	873	22	
		61559 Autres biens mobiliers		2759	3254	2480	2500	2090	84	
D	616	Assurances	10 092	10421	10639	11739	12500	12117	97	
D	617	Etudes et Recherches	234	3923	344	1526	2000	210	10	
D	618	Documentation	827	3260	2781	2579	3500	530	15	
		6182 Documentation générale et technique		944	1093	1465	1500	530	35	
		6184 Frais divers, formation		1876	1330	0	1000	0	0	
		6185 Autres frais divers		440	356	1109	1000	0	0	
D	622	Indemnités et Honoraires	6 436	2301	8858	17287	16000	7302	46	
		6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs		439	442	446	500	0	0	
		6226 Honoraires		1862	8416	16546	15000	3588	24	
		6228 Divers				295	500	3714	743	
D	623	Fêtes, cérémonies, publications	7 193	20852	8692	6803	9100	2110	23	
		6231 Annonces et insertion		1306	0	183	1000	209	21	
		6232 Fêtes et cérémonies		17981	6089	4504	6000	1272	21	
		6236 Catalogues et imprimés		70	77	0	100	0	0	
		6237 Publications		1498	2547	2116	2000	629	31	
D	624	Transports administratifs	20 176	23384	20790	22838	24000	10299	43	
D	625	Réceptions et Voyages	2 305	358	0	2018	2500	1557	62	
		6248 Divers				203	200	200	100	
		6251 Voyages et déplacements		158		307	300	0	0	
		6257 Réceptions		200		1508	2000	1357	68	
D	626	Communications	6 359	6697	6180	6550	6500	3189	49	
		6261 Frais d'affranchissement		1955	1210	1586	1500	762	51	
		6262 Frais de télécommunication		4742	4970	4964	5000	2427	48	
D	627	Services bancaires et assimilés	382	12	2	0	100	0	0	
D	628	Remboursement de frais à un autre organisme		255	491	1041	1000	2414	241	
D	630	Taxes et assimilés	4 161	1626	1805	1924	2000	0	0	
		63512 Taxes foncières		1626	1805	1924	2000	0	0	
D	640	Personnel	188 894	213128	198895	205916	229150	99949	44	
		6418 Autre personnel extérieur						532		
		6432 Cotisations versées au FNAL						77		
		6439 Cotisations au centre national et aux centres régionaux		2974	2793	4282	4500	1303	29	
		6439 Autres impôts, taxes et versements assimilés						34		
		6471 Personnel titulaire		93636	95076	122857	135000	61096	45	
		6473 Personnel non titulaire		53426	41473	18678	20000	7059	35	
		6474 Formation				0	2000	0	0	
		6475 Personnel intérimaire				0	3500	0	0	
		6481 Cotisations URSSAF		34209	31159	32830	35000	14794	42	
		6483 Cotisations retraite		21711	21861	22047	23000	10849	47	
		6485 Cotisations ASSÉDIC		1780	1061	1098	1300	323	25	
		6489 Cotisations pour assurances du personnel		3351	4784	3391	3500	3431	98	
		6493 Cotisations aux autres organismes sociaux				343	350	86	24	
		6496 Versement au FNC du supplément familial		1399	414	395	500	432	86	
		6474 Médecine du travail, pharmacie		641		0	500	0	0	
D	653	Indemnités élus	16 564	17187	17312	17360	17600	8690	49	
		6531 Indemnités		16624	16746	16789	17000	8394	49	
		6533 Cotisations de retraite		562	566	523	600	296	49	
D	654	Pertes sur créances irrécouvrables		0	0	0	160	0	0	
D	655	Cotisations et Subventions	64 479	55954	55337	32974	47147	16818	36	
		6552 Aide sociale du département		1723		0	0			N'existe plus
		6553 Service incendie		12713	13349	13456	13700	9580	70	
		6554 Contribution aux organismes de regroupement		19804	29630	10646	14800	6558	44	
		65736 CCAS et Caisse des écoles		10000	2356	2356	8647	0	0	
		6574 Subvention de fonctionnement aux associations		11708	10000	6572	10000	680	7	
D	660	Intérêts		25407	21038	20799	30410	18829	62	
		66111 Intérêts réglés à l'échéance	30 113	21983	20351	18702	23160	11939	52	
		6615 Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs		3377	687	1947	7000	6891	98	
		668 Autres charges financières				150	150	0	0	
		6711 Intérêts moratoires		47		0	100	0	0	
		<b>Sous totaux</b>	<b>504 770</b>	<b>556398</b>	<b>502813</b>	<b>498187</b>	<b>573067</b>	<b>299665</b>	<b>52</b>	
D	22	Dépenses imprévues					1000	0	0	
D	23	Virement section investissement	134 000				53503		0	
D	67	Subvention aux budgets annexes	47 950		59800	52267	12070	638	5	
		Subventions aux budgets annexes			58681	50542	10570		0	
		Autres subventions exceptionnelles	2 915		1119	1725	1500	638	43	
D	675	Charges exceptionnelles VNC immobilisations cédées		21211		1221				
D	676	Différences sur réalisations		245						
D	6816	Dépréciation d'immobilisations		2 779						
D	68111	Fonds de concours commerce (amortissement)			2205	1650	1650		0	
		<b>Totaux</b>	<b>692 414</b>	<b>577854</b>	<b>564818</b>	<b>553325</b>	<b>641290</b>	<b>300303</b>	<b>47</b>	

Dépenses ou Recettes	Classe	Intitulé	Situation au 31 déc.08 €	Situation au 31 déc.09 €	Situation au 31 décembre 2010	Situation au 31 décembre 2011	BP 2012	Situation au 30 juin 2012	% d'exécution	Observations
R	6419	Remboursement sur frais de personnel	11 226	16568	10653	13802	14000	3716	27	
R	703	Concessions, redevances, recettes	7 628	9530	9810	7285	6900	373	5	
		70311 Concessions dans les cimetières		276	1424	1240	500	184	37	
		70321 Redevance d'occupation du domaine public		1594	1421	1474	1400	189	14	
		703231 Camping		7654	6985	4566	5000	0	0	
R	704	Travaux	372	620	248	527	500	62	12	
R	706/708	Recettes école	25 739	25627	24715	25725	25000	4024	16	
		70671 Redevances et droits, pénscolaire		6530	6270	6167	6000	3142	52	
		70672 Garderie pénscolaire		2634	2562	2604	2500	882	35	
		708781 Remboursement transport scolaire CG		16462	15883	16954	16500	0	0	
R	708/788	Remboursements BA, autre produits	7 297	14213	19065	15627	15500	3504	23	
		70872 Remboursement de frais par les budgets annexes		14000	14000	14000	14000	0	0	
		70878 Remboursement par autres redevables						3504	0	
		70881 Autres produits d'activités annexes		213	5065	1627	1500	0	0	
R	7311	Contributions directes	116 869	121365	129926	135037	138776	45012	32	
R	7321	Attribution de compensation	314 582	314582	314582	314582	314582	104861	33	
R	7322	Solidarité communautaire		6 362						
R	7343	Pyônes électriques	35 948	37444	40128	42108	42000		0	
R	7381	Taxe additionnelle droits de mutation	22 414	20735	16373	15685	15000		0	
R	7411	Dotation forfaitaire	43 725	42462	42119	42195	42000	14219	34	
R	747 >	Autres produits	36 108	47987	31926	32085	27032	7472	28	
		74718 Autres participations de l'Etat		203	10586	298	500	0	0	
		7473 Départements		500						
		74832 Fonds départemental de TP								
		74833 Etat - Compensation TP		5537	5095	4067	3400	0	0	
		74834 Etat - Compensation TF		3513	3466	1127	979	0	0	
		74835 Etat - Compensation TH		7046	7255	10327	9953	0	0	
		752 Revenu des immeubles		4296	4845	11519	12000	7272	61	
		7551 Excédent des budgets annexes		1067						
		768 Autres produits financiers		127	2					
		773 Produits de cessions d'immobilisation		12937	555	1221				
		779 Différence sur réalisation (négative) reprise au compte de résultats		8524						
		7783 Produits exceptionnels divers		4254	122	3526	200	200	100	
		<b>Sous totaux</b>	<b>628 266</b>	<b>651133</b>	<b>639545</b>	<b>644657</b>	<b>641290</b>	<b>183242</b>	<b>28</b>	
R	2	Résultat de fonctionnement reporté	130 084	758 350	639545	644657	641290	183242	28	

**COMMUNE DE BRENNILIS - BUDGET D'INVESTISSEMENT**

Dépenses ou Recettes	Classe	Intitulé	Situation au 31 déc.08 €	Situation au 31 déc.09 €	Situation au 31 décembre 2010	Situation au 31 décembre 2011	BP 2012	Situation au 30 juin 2012	% d'exécution	Observations
D	1	Déficit d'investissement					183883		0	
D	20	Dépenses imprévues			0	0	1000		0	
D	1641	Emprunts	35 157	35622	39902	36299	50400	25137	50	
D	192	Plus ou moins valeur sur cessions d'immobilisation		8526						
D	202	Documents d'urbanisme		5796	4019	5397	5000		0	
D	205	Licences	2 129			2024	2200			
D	21	Terrains, petites constructions, mobilier, matériel	14 378	17056	42897	39402	100500	70966	71	
		2111 Terrains nus				7000	62052	88	Terrain Breton	
		2112 Terrains de voirie		0	0	0	2000	0	0	
		21381 Achat hangar				33962	0			
		21382 Autres constructions				0	1000	0	0	
		21522 Mobilier urbain		4497	1430	0	2000	0	0	
		21581 Matériel service technique		1184		4944	6500	0	0	
		21782 Matériel de transport		6592		0	0			Voiture médecin pas nécessaire
		21831 Mobilier matériel mairie		2922	6653	0	3000	0	0	Informatique secrétariat à remplacer
		2184 Mobilier (cabinet médical)				10000	8974	89		
		21842 Mobilier école cantine		1860	6083	0	2000	0	0	
		21844 Mobilier salle polyvalente			4191	496	1000	0	0	
		21881 Mobilier matériel de loisirs			24540	0	3000	0	0	
D	231	Constructions	54946	377649	616681	780000	232020	30		
		2313 Constructions	48464	44565	147327	70000	21537	31	Cabinet 30000; charpente mn Touleuc 30000; école et divers 10000	
		23131 Maison pour Tous - Médiathèque			10034		350000	7714	2	
		23132 Constructions (Ecole)								
		23133 Eglise	3 914	6487	323050	460799	360000	202769	56	Y compris chauffage-éclairage
		23134 Mise aux normes accessibilité				8599				
		23135 Autres travaux bâtiments communaux				0				
		23136 Chauffage, éclairage église				0				
D	2315	Outillage et voirie		67585	76332	83137	80000	22754	28	
		23151 Installations matériels et outillage technique				67				
		23151 Voirie communale			76332	83070	80000	22754	28	Y compris accessibilité, petit patrimoine
		23153 Aménagement du bourg	417 183	67584						
		23154 Réfection, mise en valeur petit patrimoine								
R	1088	Excédents de fonctionnement capitalisés	472 760	189424	536798	782940	1202983	350877	28	
R	13	Subventions d'investissement	90 000	60000	182887	105121	91534		0	
		1321 Etat et établissements nationaux	36 636	225018	143143	195051	727000		0	
		13211 Eglise DRAC			4000					
		13216 Natura 2000		65200	70867	57133	210000		0	
		1322 Région église			8800	55002	217000		0	
		13223 Subvention régions Bourg		100000						
		13231 Subvention département église				45792	169000		0	
		13234 Subvention département voirie		3012		4754	3000		0	
		13236 Subvention département bourg		40000						
		13237 Subvention département médiathèque					66000		0	
		13238 Subvention région, médiathèque					50000		0	
		13281 CCYE Pompe à incendie		16800						
		13282 Leader					9000		0	Aire de jeux
		1327 Budget communautaire et fonds structurels								
		1328 Fonds de concours CCYE			59476	31444	0			
		1342 Divers				926	3000		0	Amendes de police (chemin)
R	10222	Fonds de compensation TVA	34 134	42904	67750	22510	77548	77549	100	
R	15722	Provision dépréciation d'immobilisations								
R	1641	Emprunts				164000	251748		0	
R	192	Plus ou moins valeur sur cession d'immobilisation	2 779	245						
R	2111	Terrains nus	2 919	3438	555	1221				
R	2112	Terrains de voirie		8955						
R	2182	Matériel de transport		8818						
R	1	Solde d'exécution de la section d'investissement								
R	21	Virement de la section de fonctionnement					53503		0	
R	280415	Fonds de concours commerce (amortissement)			1650	1650			0	
		<b>Sous totaux</b>	<b>166 464</b>	<b>349376</b>	<b>395985</b>	<b>489554</b>	<b>1202983</b>	<b>77549</b>	<b>6</b>	

COMMUNE DE BRENNILIS – CCAS – Budget 2011										
Dépenses ou Recettes	Classe	Intitulé	Situation au 31 déc.08 €	Situation au 31 déc.09 €	Situation au 31 décembre 2010	Situation au 31 décembre 2011	BP 2012	Situation au 30 juin 2012	% d'exécution	
D	6232	Fêtes et Cérémonies	3 662	1923	2979	2684	3000	355	12	
D	6561	Secours d'urgence		3083	41	0	3000	1297	43	
D	6568	Autres secours			5548	1962	10000	3152	32	Subvention ADMR 2011 non versée – logement Muniz 6 mois
		<b>Sous-tota</b>	<b>3 662</b>	<b>5006</b>	<b>8567</b>	<b>4646</b>	<b>16000</b>	<b>4804</b>	<b>30</b>	
R	7474	Commune	1 783	10000	4668	2358	8647		0	
R	2	Résultat fonctionnement reporté		2338	7332	0	2853		0	
R	745	Dons et legs			309					
R	752	Revenus des immeubles			100	300	300	125	42	
R	7783	Produits exceptionnels				1000	4200	600	14	Remboursement prêt, loyer
Investissements										
R/D	1	Solde d'exécution, report			500	0				

**COMMUNE DE BRENNILS - BUDGET RÉGIE D'ASSAINISSEMENT**

Dépenses ou Recettes	Classe	Intitulé	Situation au 31 déc.08 €	Situation au 31 déc.09 €	Situation au 31 décembre 2010	Situation au 31 décembre 2011	BP 2012	Situation au 30 juin 2012	% d'exécution
<b> FONCTIONNEMENT</b>									
D	2	Résultat fonctionnement reporté							
D	606	Fournitures	5 840	9056	10545	11730	12600	9176	73
		6061 Fournitures non stockables		8702	9786	11295	12000	8874	73
		6063 Fournitures d'entretien et petit équipement		173	744	431	500	363	73
		6068 Autres matières et fournitures		172	74	100	100	0	0
D	611	Sous-traitance générale	23 842	28544	26367	33002	35000	12797	37
D	615	Entretien et réparations	2 296	2470		692	10000	7167	72
D	616	Assurances	782	322	904	993	1000	2125	213
D	617	Etudes et recherches	6 027	3418	6091	2259	6000	3649	61
D	618	Divers		12072			100		0
D	621	Personnel	7 000	7000	7000	7000	7000		0
D	622	Honoraires	687	1035	1499	1671	1500		0
D	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés		5021	379	612	1000		0
D	66111	Intérêts emprunt			13079	12263	14008	7154	51
D	6811	Amortissement	10 155	15168	15216	15217	17000		0
D	706129	Redevance agence de bassin					1000		0
		<b>Sous-totaux</b>	<b>56 625</b>	<b>84603</b>	<b>81074</b>	<b>85439</b>	<b>106208</b>	<b>42069</b>	<b>40</b>
D	22	Dépenses imprévues					100	69	69
D	23	Virement à la section d'investissement					8333		0
D	654	Pertes sur créances irrécouvrables		7	86		200	197	98
		<b>Sous-totaux</b>	<b>56 625</b>	<b>84610</b>	<b>81160</b>	<b>85439</b>	<b>114841</b>	<b>42334</b>	<b>37</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>									
D	1391	Subventions d'équipement			3500	0	3500		0
D	1641	Emprunts en euros			14028	14662	22226	11028	50
D	203	Frais études et recherche							0
D	205	Brevets et licences	3 990						0
D	2313	Constructions	13 036	36617	47071	5980	30000	5346	18
D	2315	Installations, matériel, outillage	40 306	7949	23960	33592	17492		0
		<b>Sous-totaux</b>	<b>57 332</b>	<b>44566</b>	<b>88559</b>	<b>54234</b>	<b>73218</b>	<b>16374</b>	<b>22</b>
D	1	Report solde exécution investissement	229 569						0
D	20	Dépenses imprévues				100	100		0
		<b>Sous-totaux</b>	<b>343 529</b>	<b>44566</b>	<b>88559</b>	<b>54334</b>	<b>73318</b>	<b>16374</b>	<b>22</b>
R	2	Excédent reporté					49341		0
R	70611	Redevances Ass.collectif	38 314	28154	54168	100147	60000		0
R	70612	Redevance modernisation des réseaux				753	1000		0
R	7062	Redevances Ass.non collectif				471	1000		0
R	741	Subvention prime agence de l'eau	4 623			4503			0
R	742	Subvention commune	6 450		56751	41892			0
R	777	Quote part subv.d'inv. tsférées cpte résultat				3500			0
R	778	Autres produits exceptionnels	17 447			7		73	0
		<b>Sous-totaux</b>	<b>66 834</b>	<b>28154</b>	<b>114419</b>	<b>14773</b>	<b>114841</b>	<b>73</b>	<b>0</b>
R	1	Solde d'exécution section investissement					36989		0
R	21	Virement de la section de fonctionnement					8333		0
R	131	Subventions d'équipement	16 600	5231					0
		13132 AETEO - département études							0
		13183 Région et zonage							0
		13186 Agence de l'eau et zonage							0
R	1641	Emprunts		292000		69000			0
R	2813	Amortissement Constructions	4 154	4371	4371	4371	5000		0
R	1022	ECTVA	304	42811	8258	6899	10996	10997	100
R	1068	Autres réserves	14 121						0
R	28158	Amortissements Autres	6 001	10797	10848	10848	12000		0
		<b>Sous-totaux</b>	<b>41180</b>	<b>352209</b>	<b>23475</b>	<b>91176</b>	<b>73318</b>	<b>10997</b>	<b>13</b>

**COMMUNE DE BRENNILS - BUDGET RÉGIE DES EAUX**

Dépenses ou Recettes	Classe	Intitulé	Situation au 31 déc.08 €	Situation au 31 déc.09 €	Situation au 31 décembre 2010	Situation au 31 décembre 2011	BP 2012	Situation au 30 juin 2012	% d'exécution
<b> FONCTIONNEMENT</b>									
D	22	Dépenses imprévues					350		0
D	605	Achats d'eau					6000	5201	87
D	606	Fournitures	7 874	8962	9175	8054	9500	7352	77
		6061 Fournitures non stockables		6577	4936	6731	7000	3951	56
		6063 Fournitures d'entretien et petit équipement		1200	2126	508	1000	956	96
		6068 Autres matériels et fournitures		1179	2111	814	1500	2444	163
D	615	Entretien et réparations	2 891	1728	1134	1115	1500		0
D	616	Primes d'assurances	407	352	387	426	500	455	91
D	617	Etudes et Recherches	3 516	2609	1936	3410	2000	1301	65
D	621	Personnel communal		7000	7000	7000	7000		0
D	627-66	Charges financières et diverses		3558	5097	5003	3920	473	12
		627 Services bancaires et assimilés					100		0
		6373 Autres impôts			3747	3684			0
		654 Pertes sur créances irrécouvrables		105	927		320	293	91
		658 Charges diverses gestion	4 648	2915		1021	1500		0
		66111 Intérêts réglés à l'échéance	634	533	424	293	2000	180	9
D	68	Amortissement	5 014	8458	9830	10620	12000		0
D	701249	Reversement à l'agence de l'eau					5000	3793	76
		<b>Sous-totaux</b>	<b>24 989</b>	<b>32662</b>	<b>34559</b>	<b>35628</b>	<b>47770</b>	<b>18574</b>	<b>39</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>									
D	1391	Subventions d'équipement			2600		2600		0
D	1641	Emprunts		811	911	1022	1147	3000	0
D	203	Frais d'études et de recherches					3000		0
D	211	Terrains					3000		0
D	2313	Constructions	1 728	8941	657	3892	5000	7021	0
D	23151	Réseau			6097	72564	100000		0
D	2318	Autres immobilisations		3020		3217		1616	7
		<b>Sous-totaux</b>	<b>2 536</b>	<b>12872</b>	<b>10376</b>	<b>80821</b>	<b>116600</b>	<b>8637</b>	<b>7</b>
D	20	Dépenses imprévues					1000		0
D	1	Report solde exécution investissement	85 935					102956	0
		<b>Sous-totaux</b>	<b>88471</b>	<b>12872</b>	<b>10376</b>	<b>80821</b>	<b>220556</b>	<b>8637</b>	<b>4</b>
R	2	Résultat fonctionnement reporté		16 022					0
R	70111	Eau	30 976	32258	32902	31146	33000		0
R	701241	Redevance de bassin				866	1600		0
R	742	Subvention commune			1930	8650	10570		0
R	777	Quote part subv.d'inv. tsférées cpte résultat			2600		2600		0
R	78	Autres produits exceptionnels	23			24		12	0
		<b>Sous-totaux</b>	<b>30999</b>	<b>32258</b>	<b>37432</b>	<b>40686</b>	<b>47770</b>	<b>12</b>	<b>0</b>
R	10222	ECTVA	5 141	10807	422	1851	1049		0
R	1068	Autres réserves			21631	2872	5058		0
R	1641	Emprunts en euros	23				202453	120000	59
R	13	Subventions	11 837		2100				0
R	2813	Amortissement Constructions	932	4376	2036	2826	3500		0
R	28158	Autres amortissements	4 082	4082	7794	7794	8500		0
		<b>Sous-totaux</b>	<b>22019</b>	<b>19266</b>	<b>33982</b>	<b>15343</b>	<b>220556</b>	<b>120000</b>	<b>54</b>

## BRENNILIS - EGLISE NOTRE DAME - RESTAURATION DES TOITURES

## BILAN GENERAL JUIN 2012

	MONTANT HT								
	Estimation PAT*	Marché HT	Avenant n°1	Avenant n°2	Marché + Avenants	Acomptes Perçus au 20 Juin 2012	Solde par rapport au marché	Reste à percevoir par rapport aux bilans des entreprises	Économie
Maçonnerie-Pierre de Taille <b>GOAVEC-PITREY</b>	313 514,27 €	237 984,84 €	1 330,00 €	- €	239 314,84 €	209 348,58 €	29 966,26 €	14 259,83 €	<b>15 706,43 €</b>
			goujons et agrafes					Façade Ouest, pinacles, greffes, drainage...	
Charpente <b>CCA</b>	300 713,90 €	312 142,48 €	3 060,91 €	- €	315 203,39 €	269 607,76 €	45 595,63 €	38 595,63 €	<b>7 000,00 €</b>
			chemin de planches + trappe					plancher du chœur	
Sculpture sur Bois <b>LAUDREN</b>	25 800,00 €	36 490,00 €	1 000,00 €	-807,30 €	36 682,70 €	35 428,25 €	1 254,45 €	- €	<b>1 254,45 €</b>
			2 engoulants + 1 blason	sculpture simplifiée					
Couverture <b>UDOC</b>	151 766,25 €	216 840,46 €	- €	- €	216 840,46 €	199 239,53 €	17 600,93 €	17 600,93 €	- €
Polychromie <b>MOLINIER- PHILIPPE</b>	124 697,50 €	67 334,50 €		21 177,12 €	88 511,62 €	76 898,30 €	11 613,32 €	11 613,32 €	- €
				Restauration lambris anciens					
<b>TOTAL HT</b>	<b>916 491,92 €</b>	<b>870 792,28 €</b>	<b>5 390,91 €</b>	<b>20 369,82 €</b>	<b>896 553,01 €</b>	<b>790 522,42 €</b>	<b>106 030,59 €</b>	<b>82 069,71 €</b>	<b>23 960,88 €</b>
<b>TVA 19,60 %</b>	<b>179 632,42 €</b>	<b>170 675,29 €</b>	<b>1 056,62 €</b>	<b>3 992,48 €</b>	<b>175 724,39 €</b>	<b>154 942,39 €</b>	<b>20 782,00 €</b>	<b>16 085,66 €</b>	<b>4 696,33 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 096 124,34 €</b>	<b>1 041 467,57 €</b>	<b>6 447,53 €</b>	<b>24 362,30 €</b>	<b>1 072 277,40 €</b>	<b>945 464,81 €</b>	<b>126 812,59 €</b>	<b>98 155,37 €</b>	<b>28 657,21 €</b>

\*Montant subventionné

Le bilan général ci contre présente une économie de 23 960,88 € HT (28 657,21 € TTC) par rapport au montants du marché.